

**Service de l'environnement et du
développement durable**



**Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Saint-Janvier
X0009439
16858

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	204	266		0	
E-coli	204	266		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre en cause	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	10	≤ 1,0	≤ 1,0	10	1
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	10	≤ 0,005	≤ 0,005	10	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Paramètre en cause	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2024-08-19	13419, Turcot	Cuivre	≤ 1,0000	1,0429	Résidents informés

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	Selon la substance	Selon la substance	4	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
Aucun dépassement					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (µg/l)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (µg/l)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	16	≤ 100	≤ 80	16	63,5
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Domaine-Vert Nord
X2124659
9846

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation			Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	120			133	1
Escherichia coli	120			133	0
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
03/12/2024	Coliformes totaux	17525, Jacques Plante	<10	26	Échantillonnage conformément à l'article 39 du RQEP. Le retour à la conformité a été confirmé en date du 12 décembre 2024.
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0	≤ 0,006	≤ 0,006	0	0
Arsenic	0	≤ 0,010	≤ 0,010	0	0
Baryum	0	≤ 1,0	≤ 1,0	0	0
Bore	0	≤ 5,0	≤ 5,0	0	0
Cadmium	0	≤ 0,005	≤ 0,005	0	0
Chrome	0	≤ 0,050	≤ 0,050	0	0
Cuivre	10	≤ 1,0	≤ 1,0	10	0
Cyanures	0	≤ 0,20	≤ 0,20	0	0
Fluorures	0	≤ 1,5	≤ 1,5	0	0
Nitrites + nitrates	0	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	0	0
Mercure	0	≤ 0,001	≤ 0,001	0	0
Plomb	10	≤ 0,005	≤ 0,005	10	0
Sélénium	0	≤ 0,050	≤ 0,010	0	0
Uranium	0	≤ 0,020	≤ 0,020	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Aucun dépassement				
-------------------	--	--	--	--

Note : À l'exception du cuivre et du plomb, selon l'article 14, ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances inorganiques puisqu'il est alimenté par la ville de Sainte-Thérèse qui est assujéti au contrôle des substances inorganiques.

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement		Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (µg/l)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (µg/l)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	16	≤ 100	≤ 80	7*	54,0

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

* Erreur sur le nombre à échantillonner					
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Acides haloacétiques - (AHA)	0	4		2	
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :					
Date du prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable (µg/l)	Résultat obtenu (µg/l)	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2024-08-12	Dépassement de norme sur l'ensemble des réseaux alimentés par la station de purification de Sainte-Thérèse	1797, des Gouverneurs	≤ 60	78,2	Le MELCC et la Station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse ont été avisés ; Un suivi a été effectué
2024-08-12		17530, Jacques-Cartier	≤ 60	78,8	

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Domaine-Vert Sud
X2123591
2369

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable		
Coliformes totaux	96	106	0		
Escherichia coli	96	106	0		
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2024-05-22	Colonies atypiques	17475, du Grand-Prix	≤200	>200	Échantillonnage conformément à l'article 39 du RQEP. Le retour à la conformité a été confirmé en date du 25 mai 2024.
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0	≤ 0,006	≤ 0,006	0	0
Arsenic	0	≤ 0,010	≤ 0,010	0	0
Baryum	0	≤ 1,0	≤ 1,0	0	0
Bore	0	≤ 5,0	≤ 5,0	0	0
Cadmium	0	≤ 0,005	≤ 0,005	0	0
Chrome	0	≤ 0,050	≤ 0,050	0	0
Cuivre	5	≤ 1,0	≤ 1,0	5	0
Cyanures	0	≤ 0,20	≤ 0,20	0	0
Fluorures	0	≤ 1,5	≤ 1,5	0	0
Nitrites + nitrates	0	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	0	0
Mercure	0	≤ 0,001	≤ 0,001	0	0
Plomb	5	≤ 0,005	≤ 0,005	5	0
Sélénium	0	≤ 0,050	≤ 0,010	0	0
Uranium	0	≤ 0,020	≤ 0,020	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Note : À l'exception du cuivre et du plomb, selon l'article 14, ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances inorganiques puisqu'il est alimenté par la ville de Sainte-Thérèse qui est assujéti au contrôle des substances inorganiques.

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement		Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	45,6
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2024-08-06	THM totaux	10000, de Plein Air	≤ 80 µg/L	89,6 µg/L	Communication au Ministère; Pas d'action prise étant donné la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Saint Augustin
X0009443
14084

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	180	189		0	
Escherichia coli	180	189		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	10	≤ 1,0	≤ 1,0	10	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	10	≤ 0,005	≤ 0,005	10	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	Selon la substance	Selon la substance	4	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
Aucun dépassement					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	16	≤ 100	≤ 80	16	47,3
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Saint - Canut
X0009441
11968

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	144	167		0	
Escherichia coli	144	167		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	10	≤ 1,0	≤ 1,0	10	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	10	≤ 0,005	≤ 0,005	10	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	Selon la substance	Selon la substance	4	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
Aucun dépassement					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	16	≤ 100	≤ 80	16	58,6
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
01.10.2024	THM totaux	9600, Henri-Piché	≤ 80 µg/L	81,6	Communication au Ministère; Pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Mirabel en Haut
X2103399
3026

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable		
Coliformes totaux	96	101	0		
Escherichia coli	96	101	0		
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0	≤ 0,006	≤ 0,006	0	0
Arsenic	0	≤ 0,010	≤ 0,010	0	0
Baryum	0	≤ 1,0	≤ 1,0	0	0
Bore	0	≤ 5,0	≤ 5,0	0	0
Cadmium	0	≤ 0,005	≤ 0,005	0	0
Chrome	0	≤ 0,050	≤ 0,050	0	0
Cuivre	5	≤ 1,0	≤ 1,0	5	0
Cyanures	0	≤ 0,20	≤ 0,20	0	0
Fluorures	0	≤ 1,5	≤ 1,5	0	0
Nitrites + nitrates	0	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	0	0
Mercure	0	≤ 0,001	≤ 0,001	0	0
Plomb	5	≤ 0,005	≤ 0,005	5	0
Sélénium	0	≤ 0,050	≤ 0,010	0	0
Uranium	0	≤ 0,020	≤ 0,020	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Note : À l'exception du cuivre et du plomb, selon l'article 14, ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances inorganiques puisqu'il est alimenté par la ville de Saint-Jérôme qui est assujéti au contrôle des substances inorganiques.

Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					
Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
<i>Note</i> : Ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances organiques autre que les THM, puisqu'il est alimenté par le réseau de Saint-Jérôme qui est assujéti au contrôle des substances organiques.					
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	42,1
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Saint - Benoît
X0009438
1573

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	96	109		0	
Escherichia coli	96	109		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	5	≤ 1,0	≤ 1,0	5	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	5	≤ 0,005	≤ 0,005	5	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-	-	-	-	-	-
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	26,2
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Saint Hermas
X0009445
439

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation		Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	24		31		0
Escherichia coli	24		31		0
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2024-08-21	Colonies atypiques	4261, Lalande	≤ 200	>200	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'ébullition préventif ; - chloration de la réseau ; - purge de réseau; - échantillonnage pour le retour à la conformité.
2024-08-27	Colonies atypiques	4515, Chemin Clément-Pesant	≤ 200	>200	
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	2	≤ 1,0	≤ 1,0	2	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	2	≤ 0,005	≤ 0,005	2	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Aucun dépassement					
-------------------	--	--	--	--	--

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité

Aucun dépassement					
-------------------	--	--	--	--	--

Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques

-					
---	--	--	--	--	--

Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ($\mu\text{g/l}$)
Trihalométhanes totaux	0	≤ 100	≤ 80	0	-

Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					

Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Puits Richer # 1
X0009442
57

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	31		0	
Escherichia coli	24	31		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	2	≤ 1,0	≤ 1,0	2	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercurure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	2	≤ 0,005	≤ 0,005	2	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Aucun dépassement					
Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	2,5
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de	Nombre d'échantillons analysés par	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable

**Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

	exigé par la réglementation		l'eau potable	un laboratoire accrédité	
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Puits Mousseau # 2
X2007181
34

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	30		0	
Escherichia coli	24	30		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	2	≤ 1,0	≤ 1,0	2	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercurure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	2	≤ 0,005	≤ 0,005	2	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	13,9
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de	Nombre d'échantillons analysés par	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable

**Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

	exigé par la réglementation		l'eau potable	un laboratoire accrédité	
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Puits Allée-des-Pins # 3
X20077175
86

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	35		0	
Escherichia coli	24	35		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	2	≤ 1,0	≤ 1,0	2	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	2	≤ 0,005	≤ 0,005	2	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	6,60
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Saint Antoine
X2001596
959

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	24		0	
Escherichia coli	24	24		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0	≤ 0,006	≤ 0,006	0	0
Arsenic	0	≤ 0,010	≤ 0,010	0	0
Baryum	0	≤ 1,0	≤ 1,0	0	0
Bore	0	≤ 5,0	≤ 5,0	0	0
Cadmium	0	≤ 0,005	≤ 0,005	0	0
Chrome	0	≤ 0,050	≤ 0,050	0	0
Cuivre	5	≤ 1,0	≤ 1,0	5	0
Cyanures	0	≤ 0,20	≤ 0,20	0	0
Fluorures	0	≤ 1,5	≤ 1,5	0	0
Nitrites + nitrates	0	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	0	0
Mercure	0	≤ 0,001	≤ 0,001	0	0
Plomb	5	≤ 0,005	≤ 0,005	5	0
Sélénium	0	≤ 0,050	≤ 0,010	0	0
Uranium	0	≤ 0,020	≤ 0,020	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Note : À l'exception du cuivre et du plomb, selon l'article 14, ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances inorganiques puisqu'il est alimenté par la ville de Saint-Jérôme qui est assujéti au contrôle des substances inorganiques.

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	15	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement		Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
<i>Note</i> : Ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances organiques autre que les THM, puisqu'il est alimenté par le réseau de Saint-Jérôme qui est assujéti au contrôle des substances organiques.					
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	56,15
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau de la Chapelle
X2174258
26

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	30		0	
Escherichia coli	24	30		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0	$\leq 0,006$	$\leq 0,006$	0	0
Arsenic	0	$\leq 0,010$	$\leq 0,010$	0	0
Baryum	0	$\leq 1,0$	$\leq 1,0$	0	0
Bore	0	$\leq 5,0$	$\leq 5,0$	0	0
Cadmium	0	$\leq 0,005$	$\leq 0,005$	0	0
Chrome	0	$\leq 0,050$	$\leq 0,050$	0	0
Cuivre	1	$\leq 1,0$	$\leq 1,0$	1	0
Cyanures	0	$\leq 0,20$	$\leq 0,20$	0	0
Fluorures	0	$\leq 1,5$	$\leq 1,5$	0	0
Nitrites + nitrates	0	$\leq 1 + \leq 10$	$\leq 10,0$	0	0
Mercure	0	$\leq 0,001$	$\leq 0,001$	0	0
Plomb	1	$\leq 0,005$	$\leq 0,005$	1	0
Sélénium	0	$\leq 0,050$	$\leq 0,010$	0	0
Uranium	0	$\leq 0,020$	$\leq 0,020$	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Aucun dépassement					
-------------------	--	--	--	--	--

Note : À l'exception du cuivre et du plomb, selon l'article 14, ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances inorganiques puisqu'il est alimenté par la ville de Saint-Jérôme qui est assujéti au contrôle des substances inorganiques.

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation	
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
<i>Note</i> : Ce réseau n'est pas assujéti au contrôle des substances organiques autre que les THM, puisqu'il est alimenté par le réseau de Saint-Jérôme qui est assujéti au contrôle des substances organiques.					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau	Nombre d'échantillons analysés par un	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	exigé par la réglementation		potable (mg/L)	laboratoire accrédité	
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	60,6
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Aucun dépassement					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Sainte-Monique
X0009446
26

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	24		0	
Escherichia coli	24	24		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	2	≤ 1,0	≤ 1,0	2	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	2	≤ 0,005	≤ 0,005	2	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

--

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	11	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	0	≤ 100	≤ 80	0	-
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
-					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Parc Charlebel
X2173857
22

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation		Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	24		25		1
Escherichia coli	24		25		0
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2024-06-16	Colonies atypiques	8265, rue du Petit St-Charles	≤ 200	>200	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'ébullition ; - chloration du puits ; - purge de réseau; - échantillonnage pour le retour à la conformité.
2024-06-26	Colonies atypiques	8265, rue du Petit St-Charles	≤ 200	>200	
2024-07-05	Colonies atypiques	8265, rue du Petit St-Charles	≤ 200	>200	
2024-07-18	Coliformes totaux	8265, rue du Petit St-Charles	<10	35	
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	2	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					
Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement		Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	0	≤ 100	≤ 80	0	-
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

-					
Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Sainte - Scholastique
X0009440
991

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	96	96		0	
Escherichia coli	96	96		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	5	≤ 1,0	≤ 1,0	5	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	5	≤ 0,005	≤ 0,005	5	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement		Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
-					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
Aucun dépassement					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	4	≤ 100	≤ 80	4	19,90
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Nom de l'installation de distribution:
Numéro de l'installation de distribution:
Nombre de personnes desservies:

Réseau Bois de Belle-Rivière
X2066888
301

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :
Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :
Numéro de téléphone:
Courriel :

Ville de Mirabel
Gabriel Claveau
450 475-2008
g.claveau@mirabel.ca

Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité		Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	
Coliformes totaux	24	24		0	
Escherichia coli	24	24		0	
Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques					
Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	≤ 0,006	≤ 0,006	1	0
Arsenic	1	≤ 0,010	≤ 0,010	1	0
Baryum	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Bore	1	≤ 5,0	≤ 5,0	1	0
Cadmium	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Chrome	1	≤ 0,050	≤ 0,050	1	0
Cuivre	1	≤ 1,0	≤ 1,0	1	0
Cyanures	1	≤ 0,20	≤ 0,20	1	0
Fluorures	1	≤ 1,5	≤ 1,5	1	0
Nitrites + nitrates	4	≤ 1 + ≤ 10	≤ 10,0	4	0
Mercurure	1	≤ 0,001	≤ 0,001	1	0
Plomb	1	≤ 0,005	≤ 0,005	1	0
Sélénium	1	≤ 0,050	≤ 0,010	1	0
Uranium	1	≤ 0,020	≤ 0,020	1	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur les substances inorganiques					
Aucun dépassement					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses de la turbidité réalisée sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (UTN)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (UTN)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	≤ 1	≤ 5	12	0
Précisions concernant les dépassements de normes sur la turbidité					
Date du prélèvement	Lieu de prélèvement		Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
Aucun dépassement					
Analyses des substances organiques autres que les trihalométhanes réalisées sur l'eau distribuée (article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Autres substances organiques	0	Selon la substance	Selon la substance	0	0
Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques					
-					
Analyses des trihalométhanes sur l'eau distribuée (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada (mg/L)	Règlement sur la qualité de l'eau potable (mg/L)	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l)
Trihalométhanes totaux	0	≤ 100	≤ 80	0	-
Précisions concernant les dépassements de normes pour les trihalométhanes					
-					

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)					
	Nombre minimal annuel d'échantillons exigé par la réglementation	Recommandations Santé Canada	Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Aucune analyse réalisée sur ces paramètres					

Nom et signature de la personne responsable du présent rapport :
Fonction :

Gabriel Claveau
Contremaître